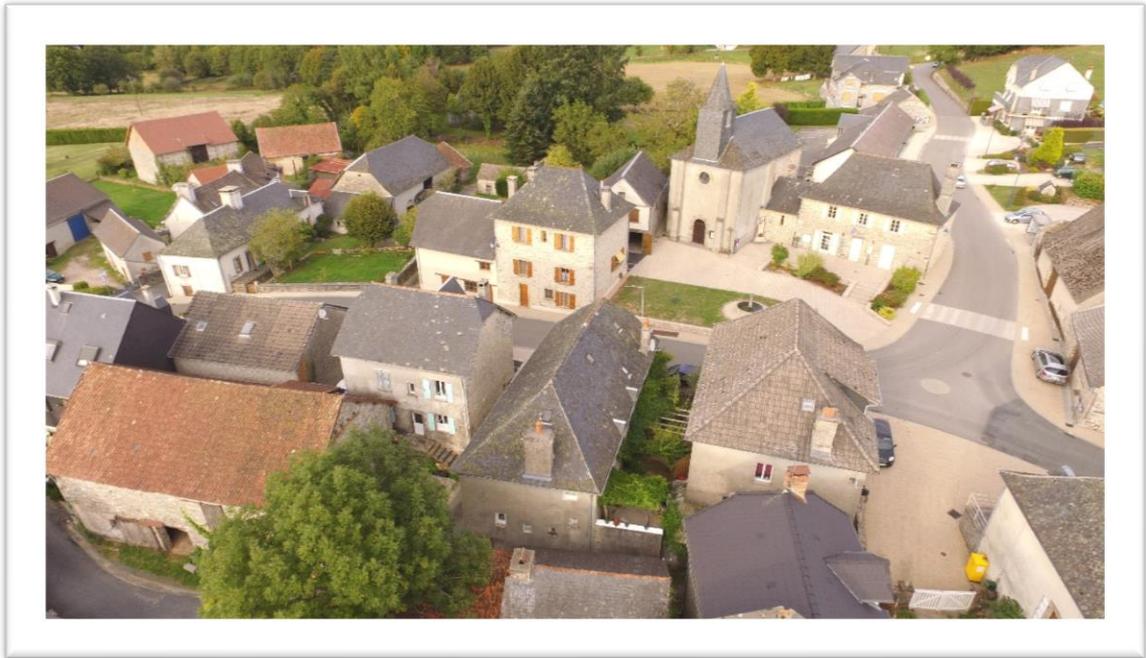


# BULLETIN MUNICIPAL LE CHASTANG



DECEMBRE 2019 - N° 49

Bonne Année 2020

**L'ÉQUIPE MUNICIPALE**

**VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX**

**POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

# Le Mot du Maire

*Chers administrés,*

*Le 15 mars prochain, les électeurs sont appelés aux urnes pour élire les membres du nouveau conseil municipal.*

*Pour ma part, après 25 ans de mandat dont 12 en tant que maire, j'ai pris la décision de ne pas représenter ma candidature.*

*Lors d'une réunion d'élus, en septembre dernier, les 8 autres conseillers municipaux sortants ont pris la même décision.*

*Il appartient donc aux électeurs volontaires prêts à s'engager pour gérer les intérêts de la commune de se mobiliser pour constituer une ou plusieurs listes de candidats (complètes ou non).*

*Les candidatures doivent être déposées auprès de la Préfecture avant le 27 février 2020 à 18 heures.*

*Je souhaite ici remercier chaleureusement les élus qui se sont investis à mes côtés au cours des années passées pour mener à bien les projets communaux.*

*Mes remerciements vont également vers les personnels qui continueront à vous servir et les bénévoles toujours présents.*

*Une nouvelle page de cette commune va s'ouvrir et une nouvelle équipe va, je l'espère, prendre le relais.*

*Je lui souhaite une pleine réussite dans la mise en œuvre de ses projets.*

*Les élus se joignent à moi pour vous présenter ses vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.*

*Josette FARFAL*



## LES TARIFS COMMUNAUX

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs suivants seront appliqués :

| Libellés  | Tarifs 2020 |
|---|-------------|
| <b><u>SALLE POLYVALENTE :</u></b>                         |             |
| - Habitants de la Commune                                 |             |
| Tarif week-end  | 100,00 €    |
| Tarif par jour en semaine                                 | 50,00 €     |
| - Personnes extérieures                                   |             |
| Tarif week-end  | 360,00 €    |
| Tarif par jour en semaine                                 | 100,00 €    |
| - Caution   | 300,00 €    |
| - Forfait Chauffage (habitants et extérieurs)             |             |
| Tarif week-end  | 105,00 €    |
| Tarif par jour en semaine                                 | 60,00 €     |
| <b><u>CONCESSIONS CIMETIERE : (3.12m<sup>2</sup>)</u></b> |             |
| - 15 ans  | 200,00 €    |
| - 30 ans  | 380,00 €    |
| <b><u>COLOMBARIUM :</u></b>                               |             |
| - 15 ans  | 250,00 €    |
| - 30 ans  | 380,00 €    |
| <b><u>CAVEAU COMMUNAL :</u></b>                           |             |
| - 60 premiers jours                                       | Gratuit     |
| - du 60 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour          | 3,00 €      |
| - du 91 <sup>ème</sup> au 120 <sup>ème</sup> jour         | 5,00 €      |
| - du 121 <sup>ème</sup> et plus                           | 8,00 €      |

**SERVICE DE L'EAU :** En 2020, la facturation du service de l'eau sera effectuée par le Syndicat des Eaux du Maumont. Ce dernier étant assujetti à la TVA (5.5%), les tarifs ont été votés hors taxes avec une augmentation de 2 %

|  |              |
|--|--------------|
| Abonnement (y compris location compteur) | 79.92 € H.T. |
| Prix du m3                               | 1.14 € H.T.  |
| Redevance agence de bassin               | 0.06 € H.T.  |



## TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »

Pour faire suite à l'article paru dans le précédent journal communal, une présentation du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT, paraît opportune.

**C'est en effet ce syndicat qui va assurer la gestion de l'eau potable sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et deviendra donc votre seul interlocuteur en la matière.**

Le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont a été créé en 1967.  
Son siège administratif est situé au [8 rue des Sources 19330 FAVARS](#).

C'est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre fonctionnant en régie directe avec son propre personnel, ses propres moyens et régi par le Code Général des Collectivités Territoriales.  
Son administration est assurée par un Conseil Syndical formé actuellement de 16 membres représentant les communes adhérentes (Chanteix, Favars, Lagraulière, Saint Germain les vergnes, Saint Hilaire Peyroux, Saint Mexant et Saint Clément) et la Communauté d'Agglomération de Brive pour les communes de Venarsal et Sainte-Féréole.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les représentants des communes de Chameyrat, Cornil et Le Chastang compléteront la composition du syndicat.

Pour rappel, les représentants élus par le Conseil Municipal sont Mme Josette FARFAL et M Michel ROUBERTOU, délégués titulaires, M Yannick CODET et M Loïc LARTIGUE, délégués suppléants.

Le bureau actuel du syndicat est composé d'un Président (M Jean-Paul DESNOTS), de 4 vice-présidents et de 6 membres.

Le personnel actuel comprend 9 agents territoriaux

- 3 agents au service administratif (responsable : Mme Evelyne GÉRAUD)
- 6 agents au service technique (responsable : M Stéphane PLANAS)

Le syndicat compte actuellement 4 000 abonnés et passera au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 5 598 abonnés.

Renseignements utiles pour toute question concernant l'eau potable  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Service administratif : [05 55 29 45 10](tel:0555294510)

Service technique (y compris week-end et jours fériés) : [06 80 36 83 24](tel:0680368324)

Adresse mail du syndicat : [eau.maumont@orange.fr](mailto:eau.maumont@orange.fr)

Site internet du syndicat : <http://www-syndicat-eau-maumont.fr>

## Travaux bâtiments

Le chauffe-eau de l'appartement du premier étage de la rue des commerces a été changé par M. VINCENT, pour un montant de 476.80 €.

## Travaux de voirie :

Huit panneaux de signalisation de village ont été remplacés pour un montant de 440 €

### Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique Route du Garde-Champêtre et Daudoux :

Les travaux vont débuter le 20 Janvier 2020 pour une durée d'environ deux mois. Pendant la durée de ces travaux, la route sera fermée à la circulation de 8h30 à 17h00. La circulation des véhicules se fera par le Chemin des Écoliers, qui sera remis en double sens pendant la durée des travaux.

## Cimetière

Les travaux d'extension sont arrêtés suite aux fortes pluies automnales. Seul le terrassement de la plateforme et un apport de remblai ont été faits.

Par ailleurs, les portails du cimetière ont été peints pour un montant de 428.60 €. Les travaux ont été effectués par M. SOULETIE.

## Service de l'eau

D'importants travaux ont été effectués avant le transfert de la compétence.

### Station de pompage des Fraux :

- Une nouvelle doseuse de chlore a été mise en place ainsi que deux débitmètres à ultrasons pour automatiser son fonctionnement.
- Le réseau d'adduction de la bêche de pompage a été modifié.
- Un contacteur flotteur a été installé de façon à couper l'arrivée d'eau quand la bêche est pleine.
- Une électrovanne a été rajoutée au château d'eau pour permettre de réguler le niveau d'eau à distance.



Tous ces travaux ont été effectués par l'entreprise Hydrau Elect pour un montant de 10 405.00 € TTC.

### Réseau :

Cinq vannes et deux purges ont été remplacées par l'entreprise Beaussière pour un montant de 3 500 € TTC.

### Achat d'eau au syndicat Bellovic

Suite à la sécheresse de l'été, au manque de ressource en eau de nos captages et malheureusement à une fuite importante sur le compteur de connexion, il a été acheté 2 727 m3 d'eau pour un montant de 3 196.32€ TTC.



# Le déploiement de la Fibre par SFR

Le 4 juillet dernier, SFR, Tulle agglo et la Préfecture de Corrèze ont signé un accord pour le déploiement de la Fibre optique sur le territoire.

Cet accord prévoit de rendre raccordables à la Fibre 26 000 logements et locaux professionnels dans 35 communes de Tulle agglo d'ici la fin de l'année 2020.

Cet avenant (signé à la fois par Guillaume Fauré, Délégué Régional Sud-Ouest de SFR, Michel Breuilh, Président de Tulle agglo, Michel Jaulin, Vice-Président en charge de la Dynamique territoriale et Frédéric Veau, Préfet de la Corrèze) répond à l'objectif partagé des signataires d'offrir, aux cours des prochaines années, un accès à la Fibre aux particuliers et aux entreprises leur permettant de bénéficier de services numériques complets et innovants.

Partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Corrèze, SFR renforce ses investissements sur ce territoire et franchit une nouvelle étape vers la généralisation du Très Haut Débit

## Une action coordonnée de l'Etat, Tulle agglo et SFR

Véritable enjeu pour la compétitivité, le développement et l'attractivité des territoires, le déploiement du Très Haut Débit est incontournable afin de résorber la fracture numérique. Il permet ainsi aux zones rurales de ne pas être en marge d'une avancée technologique cruciale pour le maintien et le développement de l'emploi et des entreprises locales.

L'action de l'État, définie lors de la conférence nationale des territoires de juillet 2017, est guidée par deux objectifs :

- **Cohésion** : d'ici 2020, garantir à tous un accès au bon débit (> 8 Mbit/s) ou au très haut débit et généraliser la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G) ;
- **Ambition** : d'ici 2022, doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit (> 30 Mbits).

Pour répondre aux objectifs fixés par le Plan France Très haut débit, qui prévoit un partage des investissements entre opérateurs publics et privés, SFR Sud-ouest, Tulle agglo et la Préfecture de la Corrèze se mobilisent donc collectivement, dans l'intérêt du territoire et des populations.

Dans les secteurs géographiques où les opérateurs déploient la fibre optique sur leurs ressources propres, le Gouvernement a demandé aux opérateurs de prendre des engagements de déploiement. Au terme d'un long processus, le Gouvernement a accepté les propositions d'engagements de SFR, ce qui permet de sécuriser l'accès à la fibre optique jusqu'à l'abonné en 2020.

## GUIDE PRATIQUE

### Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre peut fournir de très grandes quantités de données, à la vitesse de la lumière, sur des milliers de kilomètres. A cette vitesse, il est possible de faire sept fois et demi le tour de la Terre en seulement une seconde !

### En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les fournisseurs d'accès à Internet, la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique, contrairement à l'ADSL, puisque les informations transitent par un câble. L'ADSL présente un défaut majeur : son signal s'affaiblit au fur et à mesure que le nœud de raccordement s'éloigne, ce qui limite les débits. La fibre optique, elle, offre des débits quasiment illimités jusqu'à 1 Gbit/s contre 20 Méga pour l'ADSL.

### Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande.

Technologie ultra moderne, la fibre propose des débits parmi les plus élevés du marché, permettant de répondre à l'explosion des usages, aux services toujours plus innovants et à la convergence des contenus.

Avec la fibre, vous pouvez :

- ▶ Télécharger un film (700 Mo) en 7 secondes (contre 5 minutes en Adsl) ou une série de 10 épisodes (5000 Mo) en 50 secondes (contre 45 minutes en Adsl)
- ▶ Jouer en réseau et prendre vos adversaires de vitesse
- ▶ Mettre en ligne une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en Adsl)
- ▶ Transformer votre TV en écran de cinéma

### Comment équiper son logement ?

En habitat collectif (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.

En maison individuelle, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire

### Comment vérifier l'éligibilité d'un foyer ?

Il sera possible de vérifier l'éligibilité du foyer à l'offre Très Haut Débit SFR de 3 façons :

En saisissant son adresse ou numéro de téléphone sur le site: <http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous/#>

Par téléphone, en appelant le 1099.

En se rendant dans une boutique SFR :

Boutique SFR à MALEMORT SUR CORREZE :

Centre Commercial Géant

2 rue Pasteur - 19360 Malemort Sur Correze

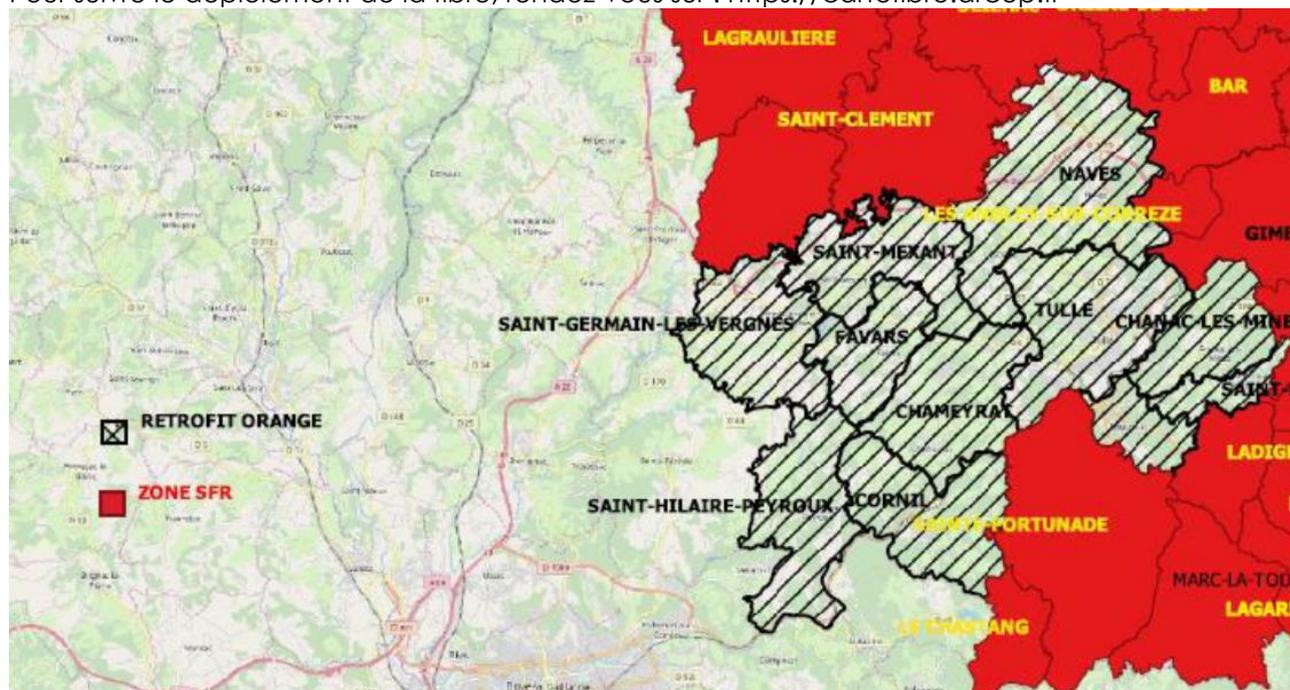
Boutiques SFR à BRIVE LA GAILLARDE :

- 37/39 boulevard General Koenig 19100 Brive la Gaillarde

- Avenue Jean-Charles Rivet - 19100 Brive la Gaillarde

(Liste des boutiques sur <http://boutique.sfr.fr> ).

Pour suivre le déploiement de la fibre, rendez-vous sur : <https://cartefibre.arcep.fr>



# LES ÉCHOS DE NOTRE VILLAGE

## Naissance

Leïa DASSONVILLE, le 30 Août 2019

Toutes nos félicitations aux heureux parents

## Décès :

Marthe ANDRÉ, le 26 Août 2019

Odetta DE CEUNINCK, le 2 Novembre 2019

André MESTRE, le 4 novembre 2019

Albino DOS SANTOS, le 13 Novembre 2019

Sincères condoléances à la famille.



Cabinet  
d'infirmier :  
7 rue de l'Auberge  
Tel : 06.51.75.46.63

## Armistice du 11 Novembre 2019



## PERMIS DE CONSTRUIRE

André VIDAL : Construction d'un garage

Evelyne SELLIER : Extension d'une maison d'habitation

## ADRESSAGE :

Malgré les relances de la municipalité, l'entreprise devant fournir les plaques de rues et les numéros n'a à ce jour pas honoré sa commande. La mairie espère recevoir ces plaques pour février 2020

## VENTE À L'ÉCOLE :

La recette de cette vente du petit matériel de l'école le 14 septembre s'est élevée à 305 €

## SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

Il est rappelé aux habitants de la commune que :

- **Les compteurs d'eau installés à l'extérieur doivent être protégés du gel en période hivernale.**

- **le remplacement d'un compteur gelé est à la charge financière de l'occupant.**

- **Tout m3 d'eau enregistré par le compteur est facturé.**

Il est donc recommandé de surveiller régulièrement sa consommation d'eau, ce qui peut permettre de déceler une fuite après compteur et éviter de recevoir en fin d'année une facture exorbitante. **La vigilance en la matière s'impose.**

Madame le Maire ainsi que les Elus  
Souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de notre commune



Le

Coin



des



Associations



## AAPPMA DU CHASTANG-BEYNAT

### Chers amis pêcheurs

Nous vous souhaitons la bienvenue sur les parcours de l'AAPPMA du Chastang-Beynat !

C'est avec plaisir que nous vous accueillons au bord de nos 80 km de « cours d'eau pêchables » pour la truite et de nos 32 ha d'étangs pour la pêche au coup et aux carnassiers.

Si vous appréciez la pêche sur notre territoire, n'hésitez pas à nous rejoindre et à aider notre association.



### SOUTENEZ-NOUS !

Pour nous aider, rien de plus simple, achetez votre carte de pêche de l'AAPPMA du Chastang-Beynat sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) ou chez nos dépositaires.

Pour plus d'informations :

<http://aappmalechastangbeynat.jimdo.com>

Facebook : AAPPMA LE CHASTANG BEYNAT



En premier lieu, l'AAPPMA tient à remercier chaleureusement les communes, les bénévoles, les adhérents et la Fédération Départementale de Pêche qui la soutiennent depuis de nombreuses années, tant sur le plan financier, que technique et humain.

Merci à toutes et tous pour votre engagement !

Principale action de communication auprès de la jeune génération, l'AAPPMA réalise des animations scolaires en partenariat avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze et son animateur Vincent Laroche, qui ont permis cette année encore d'initier 74 élèves du CP au CM2 à la vie des milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

Ces animations se poursuivront en 2020.

Autre moment phare de l'année, le désormais traditionnel concours de pêche sportive du black-bass aux leurres à l'étang de Miel qui connaît un franc succès auprès des compétiteurs présents et des bénévoles.

Une nouvelle édition devrait être organisée en fin d'été prochain.

Enfin, l'AAPPMA ayant à cœur la protection et le suivi de la qualité de ses cours d'eau, plusieurs pêches électriques sont réalisées chaque année par la Fédération Départementale de Pêche afin de suivre l'état et l'évolution des populations piscicoles et nous travaillons en étroite collaboration avec les structures intercommunales à compétence GEMAPI présentes sur notre territoire.

L'AAPPMA du Chastang-Beynat rappelle que les permis de pêche sont désormais disponibles uniquement via internet, depuis chez soi sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) (choisir LE CHASTANG BEYNAT) ou auprès des dépositaires équipés (épicerie de Cornil, camping du Coiroux...).

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site

[aappmalechastangbeynat.jimdo.com](http://aappmalechastangbeynat.jimdo.com) et pouvez suivre notre actualité sur notre page Facebook.

Nous souhaitons à toutes et à tous de bons moments au bord de l'eau, ce bien commun si précieux.

## Football Club Cornillois Fortunadais

Depuis fin août le stade du Chastang accueille le Football Club Cornillois Fortunadais. Des plus petit.e.s aux plus grand.e.s ce sont toutes les catégories d'âge qui foulent la pelouse dans la bonne humeur. C'est tout d'abord les U7/U9 qui tapent dans le ballon rond et apprennent les bases de leur sport favori les mercredis. Ils sont suivis par les U14/U17 féminines et les U15 masculins. Les séniors masculins quant à eux, s'entraînent les vendredis soirs pour préparer les matchs du week-end. Des rencontres sous forme de plateaux sont organisés pour les plus petits les samedis ainsi que les matchs à 11 des U15. L'équipe D (séniors masculins) se retrouve sur le pré les dimanches lors de leurs matchs de championnat. N'hésitez pas à venir encourager les noirs et rouges !

Le club du FCCF tient à remercier la mairie du Chastang pour la mise à disposition des installations.

# Amicale des chasseurs de Le Chastang

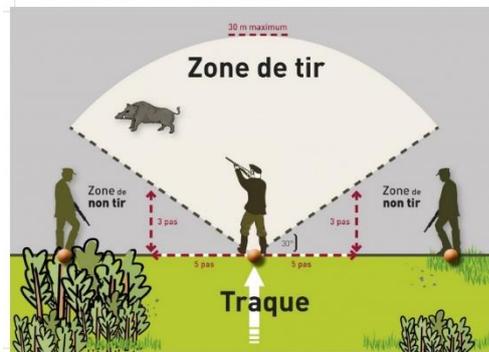
La saison de chasse 2019-2020 est bien avancée,  
Le contingent Sanglier est bien présent sur notre secteur ainsi que les communes environnantes.  
Nous avons eu la chance grâce à l'habilité de nos chasseurs de prélever Quatre sangliers sur notre territoire à ce jour.  
Nous ne perdons pas espoir de faire augmenter ce score jusqu'à la fin de la saison  
. Ci-dessous quelques photos de notre tableau de chasse.



Notre plan de chasse chevreuil est en cours de réalisation, nous avons été attributaire de 14 Bracelets pour la saison 2019-2020.  
Rappel à tous nos chasseurs : Respectons les règles de sécurité.

Ci-dessous quelques exemples concernant la sécurité à la chasse à mettre en application.

## Respecter les angles de tir.



## Sécurité : les règles d'or du chasseur

Le Parisien

### DÉCHARGER ET OUVRIR SON ARME

Lors de **rencontres** (promeneurs, chasseurs), lors du **passage d'obstacle**, lorsque l'on **détache son chien**, etc.

### MAÎTRISER SON TIR

Tir **debout, fichant** (vers le sol) et à **courte distance** (max. 30 m).

### ÊTRE VIGILANT

Surveiller son environnement en **permanence**.

### ÊTRE VISIBLE

Porter des vêtements de **couleur vive** même quand ils ne sont pas obligatoires.

### MANIPULER L'ARME CHARGÉE AVEC PRÉCAUTION

Ne pas laisser le **doigt sur la détente** en dehors du tir, ne **jamais pointer** vers les promeneurs, chasseurs, habitations, ou voies publiques, ne **jamais courir** avec.

## CHASSE AU GRAND GIBIER EN BATTUE : LA RÈGLE DES 30°



Lorsque le chasseur prend son poste de tir, il doit définir une **zone de tir sécurisée**, en tenant compte de son environnement. Celle-ci est comprise entre **deux angles de 30°**.



# ITINÉRAIRE SÉCURITÉ DU CHASSEUR RESPONSABLE

## LES PRÉCONISATIONS

### 1 AU ROND

Sans arme, j'écoute les consignes générales de la chasse, les consignes de sécurité et de tir énoncées par le directeur de battue.



### 2 AVANT L'ACTION DE CHASSE

a Je mets mon gilet ou ma veste orange fluo.



b Je mets obligatoirement en place les panneaux orange indiquant qu'une action de chasse est en cours sur les chemins et voies ouvertes au public pour informer les autres utilisateurs de la nature.

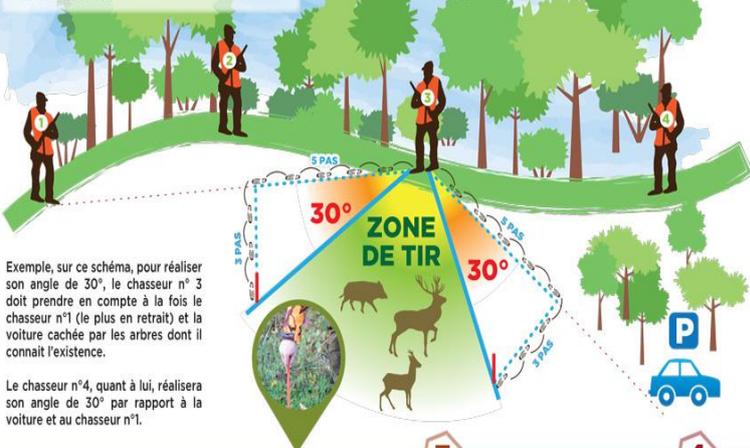


c Je mets en place les panneaux AK14 sur les routes qui bordent ou traversent la chasse.



## LA RÈGLE DES 30°

L'angle des 30° doit se calculer par rapport à la personne la plus en retrait (parfois le 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> posté dans le cas d'un virage) mais aussi par rapport aux biens meubles ou immeubles (voiture, maison...) visibles ou connus.



Exemple, sur ce schéma, pour réaliser son angle de 30°, le chasseur n° 3 doit prendre en compte à la fois le chasseur n°1 (le plus en retrait) et la voiture cachée par les arbres dont il connaît l'existence.

Le chasseur n°4, quant à lui, réalisera son angle de 30° par rapport à la voiture et au chasseur n°1.



## 6 APRÈS LE SIGNAL DE FIN DE CHASSE

- a Je décharge mon arme dans ma zone de tir et la laisse ouverte.
- b Je m'assure que mes voisins aient entendu le signal de fin de battue.
- c Je peux remettre la bretelle.
- d Je nettoie mon poste (doublés, jalons, papiers...).
- e Je vérifie mes impacts de balles et animaux tirés.
- f Je vérifie mes canons avant rangement de mon arme dans son étui.



## 5 FRANCHISSEMENT D'OBSTACLES (fossé, clôture, ronce...)

- a Je décharge mon arme.
- b Je franchis l'obstacle arme ouverte et déchargée.
- c Je vérifie mes canons.
- d Je peux recharger.



## 3 EN ACTION DE CHASSE

- a Je vérifie la non-obstruction de mes canons dans ma zone de tir.
- b Je charge mon arme dans ma zone de tir après le signal de début de battue.



## 4 AU POSTE

- a Je tiens l'arme à 2 mains, canons en l'air.
- b J'identifie l'animal avant le tir.
- c Je tire debout en tir fichant en respectant mes angles.
- d Je ne tire pas en direction de la traque.



Notre action de chasse sur le renard est très concluante, grâce à l'action de certains chasseurs le tir d'été a été renouvelé cette année, des battues sont menées tous au long de la saison de chasse.

Nos efforts sont récompensés, nous avons prélevés quelques spécimens.

Nos amis bécassiers ont bien démarré la saison, les « sorcières » étaient bien présentes début novembre.

Nous souhaitons à tous les bécassiers une excellente saison, vivement un petit coup de froid pour trouver à nouveau des oiseaux sur notre magnifique territoire de chasse.

L'ensemble du bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2020.

Le secrétaire, P. Rathonie

Une recette proposée par l'amicale des chasseurs :

## la bécasse rôtie

- **2 personnes**
- **Facile**
- **50 min.**+ 30 min. de cuisson



### Ingrédients

- 1 bécasse fraîchement tuée
- 5 tranches de pain rassis
- sel, poivre

### Préparation de la recette

Plumez la bécasse, brûlez les petites plumes, ne pas la vider.

Enlevez le larynx.

Salez et poivrez l'intérieur de la bête,

Enfoncez le bec dans le trou laissé par le larynx

Faites cuire au four avec seulement de l'huile environ une demi-heure.

Coupez 5 tartines de pain rassis

Faites-les cuire dans un mélange d'huile et de beurre.

Faites cuire la bécasse.

Quand la bécasse est cuite coupez-la en deux.

Enlevez l'intérieur (les viscères), hachez le tout et passez-le dans l'huile du pain.

Tartinez ce mélange sur le pain bien doré et huileux.

Mangez avec en accompagnement un vin de Bourgogne type Moulin à Vent ou un excellent Bordeaux.



**Mairie LE CHASTANG**

1 place de la fontaine – 19190 LE CHASTANG

Téléphone: 05.55.27.22.04

E-Mail : [mairie.chastang@wanadoo.fr](mailto:mairie.chastang@wanadoo.fr)

Numéro de commune : 048

Heures d'ouverture au public :

Mardi de 9 h à 12 h

Jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

Samedi de 9 h à 12 h

LE CHASTANG Bulletin Municipal – N° 49 – DECEMBRE 2019

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

Directeur de publication : Josette FARFAL, Maire

Commission de l'information : Y. CODET, C. LE NEINDRE, C. MARCON,  
J.F. TAVET, A. VIDAL

Mise en page : C. MARCON